

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Melun, le 30/04/2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE MELUN

43 rue du Général de Gaulle

77000 Melun Cedex

Téléphone : 01.60.56.66.30

Télécopie : 01.60.56.66.10

Greffes ouvert du lundi au vendredi de
9 h 00 à 17 h 00

E24000031 / 77

Commune d'Ozoir-la-Ferrière
45 avenue du Général de Gaulle

BP 149

77834 OZOIR-LA-FERRIÈRE CEDEX

Dossier n° : E24000031 / 77

(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la Douire avec le
PLU de la commune d'Ozoir-la-Ferrière

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est
désigné Monsieur Frédéric ROLAND, demeurant 27 avenue Lamartine, MITRY-MORY
(77290) (portable : 06 73 88 99 87) en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur
Joël CHAFFARD (tel : 01 60 43 04 67 ; portable : 06 20 37 65 63) en qualité de commissaire
enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement,
vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où
celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête
dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma
considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MELUN

26/04/2024

N° E24000031 /77

La présidente du tribunal administratif

Décision désignation d'un commissaire enquêteur

Vu enregistrée le 22/04/2024, la lettre par laquelle Monsieur le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet : *la mise en concordance du cahier des charges du lotissement de la Douire avec le PLU de la commune d'Ozoir-la-Ferrière* ;

Vu le code de l'environnement, dans sa rédaction issue de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, en particulier son article 11 en tant qu'il modifie l'article L. 123-4 de ce code ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

Vu la décision du 1^{er} septembre 2023 par laquelle la présidente du tribunal a donné délégation à Madame Stéphanie GHALEH-MARZBAN, première vice-présidente, pour signer les actes de procédure et décisions entrant dans le cadre des enquêtes publiques prévues par les articles R. 123-1 et suivants du code de l'environnement.

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Frédéric ROLAND est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Joël CHAFFARD est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière, à Monsieur Frédéric ROLAND et à Monsieur Joël CHAFFARD.

Fait à Melun, le 26/04/2024

La première vice-présidente,



S. GHALEH-MARZBAN